



# Flash-infos

Septembre 2008

## SOMMAIRE

Editorial

Dératisation

Avis d'enquête sur le P.O.S.

Caisse des Ecoles

Caisse Nationale de Retraite des  
Agents des Collectivités Locales

Allocation de Rentrée Scolaire

Infos CCPL

Quizz

Agenda

### Editorial

Comme chaque année, le forum des Associations, qui s'est déroulé le 7 septembre, n'a pas dérogé à la règle : une affluence qui, au fil des ans, ne cesse de croître, une grande diversité des activités proposées aux habitants de notre village. Ce rendez-vous de la rentrée est aussi l'occasion de se retrouver, toujours avec plaisir après la trêve estivale.

Le bénévolat associatif est en pleine expansion et il joue un rôle irremplaçable dans notre société en matière d'animation culturelle, sportive, de loisirs, sans négliger l'aide sociale dont la demande est croissante. Dans une période où le terme de citoyenneté est trop souvent galvaudé, l'association permet au citoyen de s'engager, de participer et de se responsabiliser au quotidien.

Pour un village de la taille des Molières, nous pouvons être fiers de l'extraordinaire vitalité et diversité des associations. Un des objectifs recherchés, c'est de faire rencontrer et participer à la vie du village toujours plus d'habitants de la commune.

Mais toutes ces activités proposées n'existent que par la volonté, le travail, le dynamisme et le dévouement des bénévoles qui oeuvrent régulièrement et favorisent par la même occasion « le vivre ensemble ».

Nous pouvons remercier tous ces bénévoles pour leur engagement permanent. Ils contribuent largement à dynamiser le tissu associatif de notre commune. Ils peuvent être assurés du soutien constant et actif de la municipalité.

**Pierre PRUNETA**



### DERATISATION du 22 au 26 Septembre 2008



La dératisation de la commune est entièrement à la charge de la municipalité. Les habitants sont invités à réserver le meilleur accueil aux employés communaux.

**Il est demandé aux habitants de signaler en mairie les lieux particulièrement infestés.**

Les habitants absents lors du passage des agents communaux pourront retirer les produits en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

# Seconde enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté n°95/2008 en date du 6 août 2008, Monsieur le maire des Molières a ordonné l'ouverture d'une seconde enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

En effet, la Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) a fait l'acquisition du terrain situé sur la commune des Molières et appartenant anciennement à la société TéléDiffusion de France (TDF). Cette acquisition a été réalisée en vue de créer une zone d'activités intercommunale.

Toutefois, pour permettre la réalisation de ce projet intercommunal, le règlement actuel du P.O.S. des Molières doit être modifié. La modification du P.O.S. soumise à enquête publique porte donc uniquement sur la transformation de la zone NAUIA en zone UIA.

A cet effet, Monsieur Michel ANDRE, Officier Général, domicilié 20 rue de la Millière aux Mesnuls (78490) a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie des Molières du **1<sup>er</sup> au 31 octobre 2008 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- jeudi 2 octobre 2008 de 16 heures à 19 heures,
- samedi 11 octobre 2008 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 14 octobre 2008 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 25 octobre 2008 de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du P.O.S. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie des Molières  
à l'attention de Monsieur Michel ANDRE  
1 place de la Mairie  
91470 LES MOLIERES

---

## Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles finance :

- la classe d'environnement du CM2,
- les sorties éducatives ou les spectacles de l'école,
- l'achat de jouets pour l'école maternelle,
- les activités péri-scolaires, sportives et culturelles.

Dans ce but, elle organise :

- la vente de calendriers et de cartes de voeux,
- la vente du muguet lors de la brocante du 1<sup>er</sup> mai,
- le stand de la brocante du 1<sup>er</sup> mai,
- la tombola de la fête des écoles en juin,
- le loto en janvier,
- le salon artisanal et le marché gourmand début novembre,
- les buvettes lors de manifestations telles que la brocante, la fête des écoles, le forum des associations.

Afin d'encourager la poursuite des diverses actions, nous vous invitons à l'aider par une participation active à ses activités, à une aide pour l'organisation des événements et par un geste financier (considéré comme don partiellement déductible de l'impôt sur le revenu). Renseignez vous en mairie.

# Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2008. L'élection de ses membres élus a lieu dans le cadre d'un vote par correspondance, notamment pour les affiliés en retraite.

La Caisse des Dépôts a établi les listes électorales dans le cadre de sa mission d'organisation du scrutin. Les listes électorales du collège du personnel en activité sur la commune et celle du personnel en retraite domicilié sur la commune sont affichées en mairie.

Pour tout renseignement contacter :

C.N.R.A.C.L.  
Elections C.N.R.A.C.L.  
Rue du Vergne  
33059 BORDEAUX Cedex  
05.56.11.33.23

## Allocation de rentrée scolaire (ARS) – Caisse Allocations Familiales

L'allocation de rentrée scolaire est versée, sous conditions de ressources, pour permettre aux familles aux revenus modestes de faire face aux dépenses de la rentrée des classes.

### *Les conditions*

- votre enfant doit être né entre le 16 septembre 1990 et le 31 janvier 2003 inclus,
- il doit être écolier, étudiant ou apprenti et gagner moins de 55% du Smic (soit 809,59€),

Attention : l'enfant âgé de 6 ans ou atteignant 6 ans avant le 1<sup>er</sup> février 2009 doit être inscrit à l'école primaire.

### *Le montant (par enfant et par an)*

- 6 – 10 ans : 272,59 euros,
- 11 – 14 ans : 287,59 euros,
- 15 – 18 ans : 297,59 euros.

### *Les plafonds de ressources*

- 21 991 euros pour 1 enfant,
- 27 066 euros pour 2 enfants,
- 32 141 euros pour 3 enfants,
- + 5 075 euros par enfant supplémentaire

Lorsque les revenus dépassent les plafonds, le droit à l'ARS peut être maintenu, mais son montant est dégressif, en fonction des ressources.

### *Les démarches*

- l'ARS est versée automatiquement le 20 Août, à tous les bénéficiaires qui respectent les conditions, pour les enfants de 6 à 16 ans. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, il suffit de retourner à la CAF une déclaration de situation qui vous sera adressée au mois de Septembre.
- les éventuels bénéficiaires, non allocataires de la CAF, doivent remplir une fiche de demande disponible dans les lieux d'accueil de la CAF
- si vous avez un seul enfant à charge et que vous ne percevez aucune prestation de votre caisse d'allocations familiales, et si vos revenus ne dépassent pas le plafond indiqué, vous pourrez bénéficier de l'ARS en remplissant une fiche de demande disponible dans les lieux d'accueil de la CAF et à la mairie.
- Les fiches de demande doivent être retournées le plus rapidement possible à l'adresse suivante :  
Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne – 91032 EVRY cedex

Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur un serveur vocal « spécial rentrée scolaire » au 0820 25 25 25 (0,112 euro la première minute puis 0,09 euro/mn), le serveur vocal de la CAF de l'Essonne au 0820 25 91 10 (0,112 euro/mn la première minute puis 0,09 euro/mn), et par internet sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

## Etang du Domaine de Soucy

La Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) a le plaisir de vous informer de l'ouverture de l'étang du Domaine de Soucy à Fontenay les Briis pour la pratique de la pêche, le premier mardi de chaque mois, et ce à partir du mardi 2 septembre.

Le tarif à la journée est de 3 euros pour les adultes et de 1,50 euros pour les enfants. La carte de la Fédération de Pêche est obligatoire.

Pour tout renseignement, contacter le service Patrimoine/Tourisme de la C.C.P.L. au 01.64.90.66.32

## Journées du Patrimoine

La Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) organise pour les Journées du Patrimoine du 21 septembre 2008 plusieurs circuits en car pour découvrir des lieux insolites et mal connus, proches de chez nous, ainsi qu'une exposition de peinture de Véronique BOISSEL à la Maison de la Communauté.

Pour informations et inscriptions, contacter le service Patrimoine/Tourisme de la C.C.P.L. au 01.64.90.79.00.

## Quizz « Indien »

La section Mémoire au Village de l'association Sports et Loisirs prépare un diaporama à partir de cartes postales anciennes de notre village, qui sera présenté le 7 décembre dans la salle du Paradou.

En attendant cette journée et pour vous mettre l'eau à la bouche, nous vous proposons un petit quizz dont vous trouverez les réponses lors de cette manifestation.

1. De quand date la première école aux Molières ?
2. Qu'extrait-on des carrières ? (3 réponses à trouver)
3. Qu'a-t-on entendu sur les ondes le 4 octobre 1957 ?

## Agenda

4 Octobre	Bourse aux vêtements Hiver Association Les Oisillons (Dépôt : 3 Octobre)	9H00 – 16H00 (Dépôt : 9H30-18H)	Place Mairie - CHOISEL
6 Octobre	Conseil Municipal	20H30	Salle du Conseil - Mairie
18 Octobre	Repas des 20 ans de l'Amicale du Personnel de la commune	Soirée	Salle du Paradou
21 Octobre	Heure du Conte : 6 mois – 3 ans	10H15	Bibliothèque
8 et 9 Novembre	Salon artisanal et Marché gourmand organisé par la Caisse des Ecoles	Sam 13H-19H Dim 10H-19H	Salle du Paradou
11 Novembre	Commémoration Armistice	11H30	Monuments aux Morts Cimetière
12 Novembre	Heure du Conte : 3 ans – 6 ans	10H15	Bibliothèque
6 Décembre	Repas des Aînés du CCAS	12H00	Salle du Paradou
7 Décembre	Présentation diaporama Mémoire au Village	16H00	Salle du Paradou